

8.—Taux mensuels maximums des allocations aux mères, mai 1949—fin

Province	Mère et un enfant	Chaque enfant de plus	Père invalide à la maison	Famille	Allocation supplémentaire
Manitoba	\$48—comprend nourriture, vêtement et frais de ménage.	\$9 pour un enfant de 1 à 6 ans. \$11.75 pour un enfant de 7-11 ans. \$14 pour un enfant de 12-14 ans.	\$15.75	\$137	Jusqu'à concurrence de \$25 si nécessaire. Allocation de combustible. Vêtements d'hiver compris dans le budget.
Saskatchewan	\$25 pour une mère et un enfant. \$15 pour un tuteur et un enfant.	\$10 pour le 2 ^e enfant. \$5 pour chaque enfant de plus. \$75 pour une mère et dix enfants ou plus.	\$10	\$85	La municipalité peut accorder une aide supplémentaire en vertu d'un programme d'assistance sociale. La province et la municipalité partagent également les frais.
Alberta	\$35	\$15 pour le 2 ^e enfant. \$10 pour les 3 ^e et 4 ^e enfants. \$8 pour le 5 ^e . \$7 pour le 6 ^e . \$5 pour le 7 ^e , 8 ^e , 9 ^e ou plus.	Aucune allocation supplémentaire.	\$100	A concurrence de \$10 par mois, entièrement aux frais de la province. Au besoin, une aide peut être accordée à même une caisse de bienfaisance alimentée par donateurs anonymes. Le combustible et les vêtements d'hiver sont compris dans l'allocation.
Colombie-Britannique	\$42.50, plus \$7.50 à même la caisse d'allocations sociales, moins \$5, si la famille possède une maison.	\$7.50, plus \$1 à même la caisse d'allocations sociales.	\$7.50, plus \$1 à même la caisse d'allocations sociales.	Maximum déterminé, mais pas de limite quant au nombre de bénéficiaires.	Les dépenses de surcroît, comme les réparations nécessaires de la maison et la perte de biens causée par un incendie, peuvent être défrayées à même la caisse d'allocations sociales. Aucune allocation spéciale de combustible. Une allocation d'alimentation est accordée aux tuberculeux et à leur famille.

¹ La loi des allocations aux mères n'est entrée en vigueur dans l'île du Prince-Édouard que le 1^{er} juillet 1949.